



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 PARIS LA DEFENSE Cedex

Compte rendu réunion du 9 mars 2005 Examen professionnel réservé aux adjoints administratifs de SD et AC

Y participaient :

pour la CFDT : Chantal VIEL, Gilberte BOUVREE élues à la CAP des adjoints administratifs, Hubert LEBRETON et Evelyne POREE

FO et la CGT

Pour l'administration : Mme DUFOURMANTELLE sous directrice AC et Mme VIARD chef du bureau AC 2.

L'objet de cette réunion : modalités d'organisation, nature et programme des épreuves de l'examen professionnel.

Première réunion après le CTPM du 16 décembre 2004 où les organisations syndicales étaient parties après le vote du point sur le décret de fusion du corps de SA et l'examen professionnel (voir info rapide n°78/2004 et 6/2005). La DPSM nous rappelle que la Fonction Publique ne voulait pas d'un recrutement exceptionnel sans la contrepartie d'une fusion du corps des SA de SD et AC. La fusion sera mise en place avant l'été et comme d'habitude les organisations syndicales en seront informées !!! la DPSM assure qu'elle a la volonté d'accompagner la fusion d'améliorations statutaires
Le projet de décret a été approuvé par le budget pour un examen professionnel sur 3 ans 2005/2006 et 2007.

La CFDT rappelle que :

- l'examen professionnel spécifique répond à une de nos revendications mais ce n'est qu'un début, il faut amplifier le recrutement en 2006 et 2007 pour atteindre les 5000 postes demandés
- des mesures identiques doivent être mises en place pour transformer 1000 postes de B en A. Les transformations doivent conduire à des repyramidages du corps pour améliorer les conditions de

promotion à classe supérieure et exceptionnelle.

- le projet présente quelques améliorations sur la nature des épreuves mais il faut l'améliorer sur le contenu, les coefficients, les conditions de préparation, les modalités d'affectation.
- ces transformations d'emplois coûtent cher en emplois d'adjoints (pour 1 SA 2 postes d'adjoints en moins). Ce sont bien les personnels qui se paient les évolutions légitimes de reconnaissance des qualifications et des emplois tenus.
- La fusion des SA doit se concrétiser avec de réelles améliorations statutaires.

Pour la mise en place de cet examen la DPSM s'est rapprochée de la sous direction des personnels techniques qui a organisé le même type de recrutement l'année dernière pour l'examen professionnel de dessinateur à Technicien Supérieur avec le succès mitigé que l'on sait (343 lauréats pour 450 postes et 600 admissibles à l'oral sur 1300 inscrits) , tout en nous rappelant que les adjoints sont plus nombreux.

La DPSM pense que 8000 adjoints sur les 12000 pourraient se présenter à l'examen.

Pour la DPSM il y a urgence de préparer et d'organiser cet examen cette année, pour nous aussi mais pas dans n'importe quelles conditions.

Modalités (décret article 7)

Etre adjoint de l'équipement (SD ou AC) et justifier au 1^{er} janvier 2005 de 6 ans de services effectifs dans le corps d'adjoint de l'équipement.

Deux épreuves : une écrite et une orale (arrêté)

Admissibilité sur dossier composé de 2 parties (coefficient 1)

Un C.V.(2 pages maxi) indiquant le parcours professionnel et de formation. Ainsi qu'une description du ou des derniers postes occupés (2 pages maxi)

Une partie libre dans laquelle le candidat pourra exposer ses aspirations professionnelles et tout élément montrant une activité citoyenne.

La CFDT a demandé que cette partie libre soit plutôt comme pour les dessinateurs la présentation d'un projet professionnel librement choisi qui correspond plus à l'objectif de cet examen : une reconnaissance professionnelle. La DPSM et certaines organisations syndicales se demandent si tous les adjoints pourraient présenter un projet !!!

Nous avons aussi demandé à la DPSM de retirer la notion « d'activité citoyenne »

La CGT assure préférer un QCM.

Le dossier sera visé par le chef de service qui attestera seulement de la véracité des informations.

Epreuve orale d'une durée de 25 mn coefficient 4

La CFDT demande que le coefficient soit ramené à 2 (comme pour l'examen de dessinateur) cette épreuve ne doit pas être aussi importante surtout que la préparation n'est vraiment pas à la hauteur escomptée.

On peut se demander si La DPSM a vraiment envie de faire le plein de postes offerts.

Formation

La DPSM fournira des fiches techniques pour chacune des épreuves. Il y aura une PEC (préparation aux examens et concours) de 4 demi journées : 2 pour l'écrit et 2 pour l'oral.

Elle doit s'adresser à l'ensemble des candidats.

C'est nettement insuffisant, la réponse de la DPSM ; c'est un problème budgétaire. Encore une fois la DPSM ne met pas tous les moyens pour que cet examen fasse le plein.

Calendrier (il doit être finalisé)

Début juin.....dépôt du dossier : partie écrite

Mi septembre ..résultat de l'admissibilité
Début octobre..oral

Nombre de postes

Aujourd'hui il serait d'au moins 539 (512 postes annoncés en CTPM au titre de 2005) avec un engagement d'une liste complémentaire de 200 noms au 1^{er} janvier 2006.

Jury

Le problème de confidentialité pour la partie écrite a été évoqué, la DPSM n'a pas donné de réponse à cette question pourtant importante.

Le jury sera composé :

- **D'un Jury national** qui harmonise, coordonne. Il définit les éléments de la professionnalisation des correcteurs et des sous-jurys, il prépare la grille de cotation des dossiers et la grille d'évaluation des candidats à l'oral,
- **De correcteurs** pour la sélection des dossiers et l'établissement de la liste des candidats admissibles (niveau interrégional),
- **De sous-jurys** pour l'épreuve orale d'admission. (niveau interrégional)

Hubert LEBRETON
Evelyne POREE
Permanence de l'UFE CFDT